Victoire contre le sous-traitant Musea aux prud’hommes !

Stop à l’impunité du recours au CDD d’usage !

En février 2026, notre syndicat accompagnait 3 anciennes salariées du sous-traitant Musea aux prud’hommes suite au non-renouvellement de leur contrat.

Employées comme agentes d’accueil au Musée du Louvre, l’entreprise leur avait fait enchaîner les CDDU. Après avoir dénoncé leurs conditions de travail, elles ont découvert que Musea avait décidé de ne plus les renouveler.

120 contrats en un an !

L’une des salariées cumulait plus de 120 CDDU en un an. Une autre « seulement » 100, mais elle avait la responsabilité de former les nouveaux·elles agent·es… Un recours au CDDU de toute évidence totalement abusif, puisqu’ils pourvoyaient des besoins habituels et surtout permanents.

Ces situations sont rendues possibles par l’existence de ce contrat particulier qu’est le contrat à durée déterminée d’usage (CDDU). Contrairement au CDD classique, le CDDU permet un renouvellement à l’infini du contrat, sans délai de carence et sans prime de précarité.

Mais les employeurs ne sont pas censés l’utiliser à loisir : le CDDU est supposé répondre à un accroissement temporaire d’activité.

SUD Culture Solidaires dénonce depuis plusieurs années l'usage abusif de ce contrat.

Nombre d'agents d'accueil et de « médiateur·ices » cumulent les CDDU, ou signent des CDDU de 10 mois… Autant de signes qu'il ne s'agit pas d'une activité temporaire.

Le recours au CDDU permet à l'employeur d'économiser du salaire et de faire peser sur l'assurance chômage une partie de la rémunération qu'il devrait verser. En effet, les salarié·es sont le plus souvent pieds et mains liés à ces entreprises, et préparent leur travail sur leur temps hors contrat.

Les entreprises abusent ainsi à la fois des salarié·es et de notre système de protection sociale !

Ne pas renouveler un contrat peut constituer un licenciement abusif !

Aux côté des trois salariées déterminées à faire valoir leur droit, nous avons demandé la requalification de tous les contrats en CDI, et porté les 3 dossiers en même temps, pour dénoncer des pratiques récurrentes et systémiques.

Le conseil des prud'hommes vient de rendre son délibéré, et c'est une vraie victoire : **tous les contrats ont été requalifiés en CDI !**

Les salarié·es étant déjà hors de l'entreprise, le non-renouvellement de contrat est devenu un licenciement sans cause réelle et sérieuse. Musea a été condamné à verser des dommages-intérêts, ainsi qu'à payer les frais de justice de chaque plaignante, au titre de l'article 700 du code de procédure civile !
Musea a choisi de ne pas faire appel.

Cette victoire est une étape, mais elle ne suffira pas à mettre fin aux pratiques de cette entreprise, de tous les

sous-traitants et des lieux culturels, qui nuisent à l’ensemble des travailleur·euses !

Une lutte contre la précarité dans la culture !

Ces trois requêtes s’inscrivent dans une lutte plus large menée par SUD Culture Solidaires, accompagné de SUD P2ST et de notre Union Syndicale Solidaires. Depuis 2024, nous avons déjà porté plainte à 8 reprises contre les sous-traitants Musea, Marianne International et Pénélope, pour « prêt de main d’oeuvre illicite » et « délit de marchandage ». Nous dénonçons l’attitude irresponsable des pouvoirs publics, qui continuent à favoriser la sous-traitance dans les lieux culturels. Cette sous-traitance accentue la maltraitance des travailleur·euses, mais saccage aussi l’accueil des publics et la transmission de la connaissance dans les musées.

Dans un même musée, les travailleur·euses sont morcelé·es entre différents sous-traitants.
Le collectif de travail s’en trouve brisé, et la sous-traitance les place en concurrence les un·es avec les autres !

Nous exigeons la réinternalisation de tous ces métiers de la transmission culturelle !
Nous exigeons la fin des contrats précaires, du recours au CDDU, de la vacation et du
salariat déguisé via la micro-entreprise !

Partout, les guides, les agent·es d’accueil, les agent·es de surveillance, les agent·es de billetterie, les médiateur·ices… s’organisent et luttent !

Soutenons les camarades qui se battent pour leurs conditions de travail et qui sont réprimé·es !

Nous continuerons à dénoncer ces abus ! Cette nouvelle victoire n’est qu’un début !

16 novembre 2026